

Circulaire 2016/7 « Identification par vidéo et en ligne » – révision partielle

Eléments essentiels

16 novembre 2020

Eléments essentiels

1. La circulaire 2016/7 « Identification par vidéo et en ligne » de la FINMA est entrée en vigueur le 18 mars 2016 et a fait l'objet d'une première révision partielle le 20 juin 2018. Pour tenir compte des évolutions technologiques, la circulaire est régulièrement examinée afin de déterminer si des modifications sont nécessaires. Le but est notamment d'intégrer dans la circulaire des procédures susceptibles de simplifier les processus existants tout en garantissant un niveau de sécurité identique voire supérieur.
2. Cette deuxième révision partielle vise à introduire une possibilité supplémentaire d'identification en ligne. L'intermédiaire financier doit dorénavant pouvoir renoncer à se faire virer de l'argent par l'intermédiaire d'une relation bancaire préexistante du client pour vérifier l'identité de celui-ci, s'il fait lire les données mémorisées dans la puce du passeport biométrique. Pour ce faire, les clients doivent lire les données personnelles et la photo (à l'exclusion de toute autre donnée biométrique) figurant sur leur passeport biométrique au moyen d'une application pour smartphone et les transmettre à l'intermédiaire financier. Cela permet de réaliser une identification en ligne entièrement automatique avec un haut niveau de sécurité. L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour la mi-2021.
3. Les éléments de sécurité connexes exigés lors de l'identification en ligne (tels qu'un virement bancaire ou, désormais, la lecture de la puce des documents d'identification biométriques) sont maintenus. Renoncer entièrement à ces éléments connexes réduirait le niveau de sécurité de l'*onboarding* numérique et faciliterait les abus. Ces exigences supplémentaires tiennent notamment compte du fait qu'en raison de l'absence de contact personnel, le seuil d'inhibition pour des tentatives d'abus dans l'environnement numérique est plus bas qu'en cas de vérification de l'identité en présence du client.